

INFORMATION A LA PRESSE
13/12/2018

Le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé s'est réuni le 12 décembre 2018.

Il a voté le budget annuel de l'assurance dépendance 2019 présenté par l'administration.

Le système d'assurance dépendance du Grand-Duché de Luxembourg couvrira en 2019 une population protégée d'approximativement 880.000 personnes, dont deux tiers résidente et un tiers non-résidente. Les sources de financement du régime luxembourgeois d'assurance dépendance proviennent pour 60% de cotisations payées par les assurés et 39% de l'État. Le nombre de personnes bénéficiant de prestations de l'assurance dépendance dispensées au Luxembourg est estimé à 14.450 en 2019, dont deux tiers sont pris en charge à domicile par les réseaux d'aide et de soins, les centres semi-stationnaires et les établissements à séjour intermittent. Le tiers restant est pris en charge dans les établissements à séjour continu, c'est à dire dans les CIPA et les maisons de soins.

L'assurance dépendance présente en 2018 une situation financière stable. Le résultat positif avant opérations sur réserves est estimé à 31,8 millions d'euros et la réserve prévisible est de 253,2 millions d'euros, ce qui correspond à 38,1% des dépenses courantes.

Le budget de l'assurance dépendance pour l'exercice 2019 a été établi en tenant compte des effets sur les exercices 2018 et 2019 de la loi du 10 août 2018, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018, et apportant certaines améliorations de prestations prises en charge. Les changements intervenus concernent les gardes en groupe ainsi que les activités d'accompagnement auprès des différents prestataires concernés.

Nous estimons qu'en 2019, les recettes courantes dépasseront les dépenses courantes de 19,8 millions d'euros, malgré une croissance prévisible des dépenses de 8,8%. Cette croissance s'explique par les effets de la loi du 10 août 2018, par l'évolution des valeurs monétaires à hauteur de 3% en moyenne et par l'adaptation indiciaire. La réserve estimée s'élève à 273,1 millions d'euros en 2019 et correspond à 37,8% des dépenses courantes.

Le Conseil d'administration a également approuvé le résultat des négociations tarifaires des différentes valeurs monétaires des prestations d'aide et de soins pour les exercices 2019 et 2020.

.....

Pour tout autre renseignement concernant la Caisse nationale de santé et pour le texte du budget, le site www.cns.lu peut être consulté.

(Source : Département Communication, CNS)

Luxembourg, le 13 décembre 2018